

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 01**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28*SEANCE DU 4 AVRIL 2024Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h39) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie- M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien– M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé : M. CLAVE DenisAbsent :Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 POUR LE BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le maire donne la parole à Madame Annie ESPOSITO, 1^{ère} adjointe laquelle expliquera que les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Financier Unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Détermination du résultat d'exploitation

Dépenses d'exploitation 2023	39 755.79 €
Recettes d'exploitation 2023	48 314. 06 €
Résultat d'exploitation 2023	8 558. 27 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	95 082. 22 €
Résultat d'exploitation cumulé (R002)	103 640. 49 €

Détermination du besoin de financement

Dépenses d'investissement 2023	1 641.01 €
Recettes d'investissement 2023	2 319.73 €
Solde d'exécution 2023	678.72 €
Solde d'exécution antérieur reporté	2 276.71 €
Résultat d'investissement cumulé (R-001)	2 955.43 €

Restes à réaliser dépenses	Néant
Restes à réaliser recettes	Néant
Solde des restes à réaliser	Néant

Total	2 955.43 €
Besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé + solde des RAR)	Néant

Il est donc proposé d'inscrire au BP 2024 :

- le résultat d'exploitation R002 – recette d'exploitation pour **103 640.49 €** ;
- d'inscrire le solde d'exécution R001 – Recette d'investissement pour **2 955.43 €**.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1^{ère} adjointe ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe des gîtes communaux.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT